

bevat een halve Rue Marie Christine. Die perimeter kan in de toekomst echter nog worden aangepast. We zullen daar nog vergaderingen over organiseren.

Vote

M. le Président.- Nous devons à présent nous prononcer sur l'ensemble des dossiers. Le Collège vous propose de voter oui.

- *Il est procédé au vote nominatif.*

M. le Président.- Adoptés par 39 voix, sous réserve des observations formulées par l'opposition.

Projet de motion

Motion relative à la limitation du gaspillage alimentaire et à l'aide aux associations membres de la Fédération des banques alimentaires

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de voorzitter, mijn belangrijkste vraag is of het hier al dan niet gaat om een bijkomende verplichting. Ik vind dat de tekst op dat vlak niet helemaal duidelijk is en ik krijg vanuit verschillende hoeken verschillende antwoorden. In mijn tekst staat dat de exploitant die goederen eerst moet aanbieden. Is dat voor de grote voedingsdistributeurs een verplichting of niet?

M. le Président.- La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy.- Le débat que nous avons ouvert lors de notre dernier Conseil communal aura permis de rassembler tous les groupes autour de cette importante question, et le groupe Ecolo-Groen s'en réjouit. Je remercie l'échevin de l'environnement pour son ouverture dans ce dossier. Nous serons attentifs à l'évaluation des différents dispositifs qui devront faire de Bruxelles une ville où le gaspillage alimentaire est limité. C'est un premier pas franchi dans un domaine qui nous concerne tous, à la fois environnemental et social, en cette période de crise.

M. le Président.- La parole est à M. Maingain.

M. Maingain.- Cette motion est une véritable nécessité pour bon nombre de nos concitoyens. Nous partageons son objectif et nous remercions l'échevin d'avoir permis à l'opposition de s'exprimer largement sur cette question. Mais même si nous soutenons la démarche du Collège, nous doutons de l'applicabilité du texte tel qu'il nous est présenté et nous nous abstiendrons. Notre abstention ne constitue pas un désaveu du projet ; elle se veut au contraire constructive et encourageante.

M. le Président.- La parole est à M. Ceux.

M. Ceux.- Au nom du cdH et de M. Mampaka qui a participé au groupe de travail, je me réjouis de constater que sur des sujets aussi importants, majorité et opposition partagent les mêmes préoccupations. Les travaux ont mis en exergue le fait que des problèmes se posaient quant aux permis d'environnement. Nous avons clarifié la situation en précisant que les mesures seraient inscrites dans nos avis. Nous souhaitons participer au mieux au suivi de cette démarche afin d'aboutir à des mesures qui soient les plus concrètes possible. Parmi les organismes paracommunaux de la Ville, Mabru se trouve en première ligne du traitement des surplus alimentaires. Il n'a pas attendu notre motion pour agir dans ce domaine, et il conviendrait de le contacter en temps voulu pour étudier la manière dont il a mis en œuvre certaines mesures. Je salue le consensus auquel nous sommes arrivés sur un tel engagement humanitaire.

M. le Président.- La parole est à M. Oberwoits.

M. Oberwoits.- Le groupe MR se réjouit de ce que le Conseil communal a pu trouver un accord sur un sujet aussi fondamental. Les surplus alimentaires doivent être traités de la manière la plus intelligente qui soit et nous ne pouvons que soutenir toute mesure visant à les faire profiter à ceux qui en ont le plus besoin. Pour cette raison, je m'étonne de l'abstention du groupe MR. Des corrections ont été apportées au texte initial, à savoir la suppression du caractère obligatoire de la mesure envers les grands

distributeurs. L'expression « Inciter les enseignes de distribution à céder leurs invendus au lieu de les détruire » répond bien à la liberté qui doit encore leur être accordée. Ensuite, la mesure n'est plus imposée comme condition à l'obtention d'un permis d'environnement, mais est désormais intégrée dans l'avis remis en application de l'article 41 de l'ordonnance. Je salue l'extension de l'application de l'ordonnance aux cuisines collectives publiques et privées.

M. le Président.- La parole est à M. El Ktibi.

M. El Ktibi, échevin.- Je suis heureux de vous présenter une motion favorisant un dispositif important en termes de réduction du gaspillage alimentaire. Ce texte est d'autant plus intéressant qu'il a été préparé en collaboration avec les conseillers communaux de l'opposition, Mme Nagy pour Ecolo-Groen, M. Mampaka pour le cdH, M. Maingain pour le FDF.

La crise économique affecte une grande part de la population belge et bruxelloise, plus particulièrement les catégories sociales les plus précaires. De plus en plus de citoyens doivent recourir à l'aide des banques alimentaires ou des associations caritatives pour subvenir à leurs besoins alimentaires. Les moyens de ces banques alimentaires sont, malheureusement, insuffisants, comme elles l'ont annoncé dans la presse. Dans le même temps, la grande distribution (magasins de plus de 1.000 m²), rejette chaque jour des invendus alimentaires soit périmés, soit avec un emballage abîmé.

Plusieurs communes belges encouragent déjà les grands distributeurs à céder leurs invendus alimentaires dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité en vigueur. Nous nous sommes inspirés de ces exemples. En février dernier, j'ai proposé au Collège, qui l'a accepté à l'unanimité, d'insérer une clause dans les demandes de permis d'environnement introduites par les sociétés de la grande distribution ou lors du renouvellement de ceux-ci.

Le groupe Ecolo-Groen ayant déposé une proposition de motion lors de la séance du Conseil communal du 18 février, il a été décidé de travailler ensemble, majorité et opposition, sur la préparation d'un texte.

Le texte qui vous est soumis aujourd'hui a tenu compte des sensibilités de chaque groupe politique. Pour ne pas alourdir les charges financières des commerces de petite ou moyenne taille, la motion ne vise, pour l'instant, que les grandes enseignes, soit de plus de 1.000 m², ce qui répond à l'une des questions de M. Van Den Driessche.

La délivrance des permis d'environnement étant une compétence régionale, le Conseil, par cette motion, demande au Collège de prescrire cette démarche de redistribution des biens alimentaires dans chaque avis remis à la Région lors d'une demande de permis d'environnement introduite par une grande surface de distribution alimentaire, cela au titre de condition particulière d'exploitation à respecter.

Nous disposons ainsi d'un bon moyen de pression. Cette démarche communale devra être complétée par une démarche régionale afin que Bruxelles Environnement revoie, *in fine*, les critères de délivrance des permis d'environnement. Si la motion s'adresse effectivement aux grandes surfaces, elle demande également au Collège de lancer une campagne invitant les commerçants de tous types ainsi que les cuisines collectives publiques et privées à gérer leurs invendus de manière à limiter le gaspillage alimentaire. Elle demande également qu'une étude sur les usages communaux des invendus alimentaires soit réalisée et que cette préoccupation soit intégrée au programme de développement durable coordonné par l'Agenda 21, ce qui répond également à l'une des questions de M. Van Den Driessche.

Certains diront que c'est un petit pas pour la Ville, mais c'est un grand pas pour la solidarité et la lutte contre le gaspillage.

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de voorzitter, ik heb nog twee opmerkingen.

Ik begrijp dat deze regeling, die ik als principe trouwens volledig steun, niet verplicht is. Ik kan bijgevolg alleen maar besluiten dat de Nederlandstalige tekst afwijkt van de Franstalige tekst.

Ik vraag de bevoegde schepen dus of het hier gaat om een foute vertaling?

Ik betreur ten eerste dat ik niet uitgenodigd werd op het overleg dienaangaande en ik vind dat niet in overeenstemming met de democratische principes die in dit huis gelden.

M. le Président.- La parole est à M. El Ktibi.

M. El Ktibi, échevin.- Après la dernière séance du Conseil communal, à laquelle n'assistait pas M. Van Den Driessche, mes collaborateurs ont contacté les chefs de groupe pour débattre de la question. Ils ont tenté de vous joindre personnellement, mais sans succès, le jour même du Conseil ou le lendemain. Quoi qu'il en soit, la liberté vous était laissée de formuler vos remarques. J'ai répondu à deux de vos questions dans mon exposé général.

J'en viens à votre question plus terminologique : s'agit-il d'une obligation ou d'un encouragement ? La délivrance des permis d'environnement relève de la Région, et pas de la commune. Nous ne pouvons donc pas rendre obligatoire cette clause, mais seulement l'encourager. Pour ce faire, elle figurera systématiquement dans l'avis de concertation que nous rendons lors du dépôt de chaque demande de permis.

De Voorzitter.- Mijnheer Van den Driessche, voor wat de vertaling van de Franse naar de Nederlands tekst betreft, hebt u gelijk. We moeten de Nederlandstalige tekst aanpassen. Ik heb een eenvoudig voorstel, namelijk het woord “eerst” vervangen door het woord “prioritair”. Op die wijze zijn de twee versies perfect in overeenstemming. Bent u het daar mee eens?

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de voorzitter, ik wil toch nog even reageren op de opmerking dat ik tijdens de vorige gemeenteraad niet aanwezig zou zijn geweest. Ik raad aan het verslag van de vorige vergadering te raadplegen. Ik heb de hele zitting bijgewoond. Ik begrijp dan ook niet dat de schepen beweert dat ik de vorige keer niet aanwezig was of dat ik onbereikbaar was.

De Voorzitter.- Iedereen kan zich vergissen. Ik neem er akte van dat u akkoord gaat met de door mij voorgestelde tekstwijziging in de Nederlandstalige versie.

Vote

M. le Président.- Nous devons à présent nous prononcer sur le projet de motion.

Il est procédé au vote nominatif.

M. le Président.- Le projet de motion est adopté par 38 voix pour et 4 abstentions.

Questions orales

M. le Président.- Quinze questions sont inscrites à notre ordre du jour. Je vous propose de reporter les questions adressées à M. le Bourgmestre, excusé.

(Assentiment)

En comptant deux minutes par question, deux minutes par réponse et une minute par réplique, cela représentera déjà une heure et demie. Puis-je vous demander de limiter votre intervention à une minute et demie par question, une minute par réponse et une minute par réplique ?

La parole est à M. Ceux.

M. Ceux.- Vous êtes relativement nouveau dans la fonction. Ce n'est pas la première fois que quinze questions figurent à notre ordre du jour. Néanmoins, j'accepte volontiers de reporter ma question adressée au Bourgmestre. Je signale que nous avons tenu une séance du Conseil communal qui a duré à peine une heure, ce qui a accumulé les questions en suspens. Réduire à une minute le temps imparti à chaque question ne me semble pas réaliste et risque de léser celui qui la pose avec conviction. Ce n'est pas une obligation de boucler le Conseil communal de la capitale du pays en moins de deux heures.